

Communiqué de presse

La moitié des régions de France métropolitaine dotées de Stratégies régionales pour la biodiversité

2 octobre 2015

Après avoir publié un état des lieux des stratégies régionales pour la biodiversité (SRB) et des lignes directrices pour soutenir leur élaboration et leur mise en œuvre en 2011, l'UICN France poursuit sa mobilisation pour promouvoir ce dispositif et actualiser le panorama national.

Ces dernières années, les évolutions successives du contexte législatif français ont renforcé le rôle et les compétences de l'échelon régional en matière de préservation et de gestion du patrimoine naturel à l'échelle des territoires. De nombreuses régions ont souhaité aller au-delà de l'exercice de ces compétences en se dotant de dispositifs volontaires et engagés visant à préserver la biodiversité, telles que les stratégies régionales pour la biodiversité (SRB).

Une Stratégie régionale de la biodiversité est :

- **construite par et pour l'ensemble des acteurs du territoire régional** (démarche participative, exercice de concertation régionale) ;
- une **vision partagée des enjeux et des objectifs du territoire** en matière de préservation de la biodiversité (diagnostic stratégique du territoire) ;
- un **cadre de référence commun** qui détermine les orientations stratégiques à suivre pour préserver la biodiversité régionale ;
- mise en œuvre par des **actions opérationnelles** reposant sur l'implication des partenaires volontaires, dans le cadre de leurs propres dispositifs et en fonction de leurs compétences.

Afin d'améliorer la connaissance et le déploiement de ce dispositif, l'UICN France a publié en 2011 un état des lieux des stratégies régionales pour la biodiversité accompagné de lignes directrices pour leur élaboration et leur mise en œuvre. Depuis, l'UICN France poursuit sa mobilisation pour suivre et actualiser régulièrement le panorama des stratégies régionales pour la biodiversité. **Ainsi, à ce jour, en France métropolitaine 11 régions ont élaboré des SRB en collaboration avec d'autres acteurs locaux** (services déconcentrés de l'Etat et établissements publics, autres échelons de collectivités, socio-professionnels, société civile, etc.) **contre 6 en 2011. En outre-mer, 2 collectivités sont actuellement dotées de stratégie de préservation de la biodiversité.**

Ce dispositif, préconisé aux niveaux international et national, contribue à l'atteinte des objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB), ainsi qu'à la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour la biodiversité (SNB). Cette dernière, qui concrétise l'engagement de la France au titre de la CDB, met en effet l'accent sur la nécessité d'agir ensemble et à tous les niveaux territoriaux, et vise à être mise en œuvre non seulement par l'Etat mais aussi par les collectivités locales et les différents acteurs de la société civile.

Pour en savoir plus :

- UICN France, 2015. [Etat des lieux synthétique des politiques ou stratégies de préservation de la biodiversité des régions de France métropolitaine et en outre-mer](#). Paris. 4 p.
- UICN France, 2011. [Lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre des stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine](#). Paris. 8 p. (également disponible en [anglais](#) et en [espagnol](#)).
- UICN France, 2011. [Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ?](#) Paris. 116 p.
- UICN France, 2011. [Quelles stratégies régionales pour la biodiversité en France métropolitaine ? Monographies des 6 stratégies régionales pour la biodiversité analysées](#). Paris. 124 p.

Contacts :

Florence Clap, Chargée de programme « politiques de la biodiversité », florence.clap@uicn.fr, Tél : 01.44.05.73.69

Valérie Moral, Chargée de mission « collectivités territoriales et biodiversité », valerie.moral@uicn.fr, Tél : 01.44.05.73.26